



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Service de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP</p> <p><i>Suivi par : Nathalie HERAULT</i> tél. : 01.49.55.56.45. fax : 01.49.55.40.06</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGER/SDESR/N2012-2090 Date: 23 juillet 2012</p>
--	---

Date de mise en application : immédiate (session d'examen 2014)
Annule et remplace : Notes de service
DGER/POFEGTP/ N95-2106 du 12 octobre 1995
DGER/POFEGTP/ N96-2018 du 9 février 1996
DGER/POFEGTP/ N97-2146 du 19 décembre 1997
Nombre d'annexe : 9

Le Ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt
à
Destinataires in fine

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option « gestion forestière ».

Bases juridiques : Livre VIII du code rural et de la pêche maritime.

Arrêté du 15 juin 2012 portant création et fixant les conditions de délivrance du Brevet de technicien supérieur agricole option « gestion forestière ».

Mots-clés : BTSA gestion forestière – BTSA GF – Epreuves – CCF – Hors CCF – Tronc commun – Domaine professionnel – EPS – MIL – M11.

Destinataires	
<p>Pour exécution</p> <ul style="list-style-type: none">- Administration centrale- Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)- Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF)- Hauts-commissariats de la République des TOM- Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux- Inspection de l'enseignement agricole- Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles- Unions nationales fédératives d'établissements privés	<p>Pour information</p> <ul style="list-style-type: none">- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation de l'option « gestion forestière » du BTSA en application de l'arrêté du 15 juin 2012 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « gestion forestière ».

La présente disposition **est applicable à partir de la rentrée scolaire 2012** pour la session d'examen 2014 du BTSA « gestion forestière ».

Les épreuves concernées sont les suivantes :

- E1 et E7 : épreuves nationales terminales ;
- E2, E3, E4, E5 et E6 : dans le cadre du CCF et hors cadre CCF ;
- EPS et MIL.

Sommaire de la note de service :

- I. Cadre général des modalités d'évaluation ;
- II. Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) ;
- III. Modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7 ;
- IV. Cas particulier du module M11 « Accompagnement au projet personnel et professionnel » ;
- V. Candidats ajournés lors de la dernière année d'application de l'option du BTSA non renouvelée ;
- VI. Instructions complémentaires dans la note de service DGER/SDESR/N2009-2126 du 15 décembre 2009.

I – CADRE GENERAL DES MODALITES D'EVALUATION

La définition de ce BTSA renouvelé en terme de référentiels (professionnel, certification et formation) nécessite la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'évaluation, en cohérence avec l'approche par capacités. Ces dernières sont induites par le référentiel professionnel et traduites par le référentiel de certification. Elles ne peuvent être évaluées qu'une seule fois.

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du brevet de technicien supérieur agricole repose sur sept épreuves.

Le dispositif d'évaluation porte ainsi sur deux épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients et sur cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle certificatif en cours de formation – CCF – ou hors CCF. Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

Présentation des deux épreuves nationales (50 % des coefficients)

Pour offrir de la cohérence à la réforme engagée, deux épreuves terminales sont proposées : l'une centrée sur les capacités générales et l'autre sur les capacités professionnelles.

L'épreuve générale, E1 : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite. Elle permet d'évaluer la capacité « S'exprimer, communiquer et comprendre le monde : Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société ».

L'épreuve professionnelle, E7 : « Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ». Elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle », ainsi que des capacités spécifiques liées à chaque option.

Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)

Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif.

La note globale obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves est affectée du coefficient défini.

Délivrance du diplôme

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales ;
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves auxquels s'ajoutent les points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne des modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

II – MODALITES D’EVALUATION DES EPREUVES DU TRONC COMMUN ET DU MODULE D’INITIATIVE LOCALE (MIL)

ÉPREUVE TERMINALE INTÉGRATIVE E1 **« Expression française et culture socioéconomique »**

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E1	Ecrite	6	3h30 + 30min

L'évaluation se déroule dans les mêmes conditions pour les étudiants en CCF et hors CCF.

Objectifs de l'épreuve

Elle permet d'évaluer la sous-capacité suivante incluse dans la capacité générale :

- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde :
 - Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M21 et M22**.

Le sujet proposé aux candidats se réfère à un thème culturel et socio-économique mis en œuvre dans le cadre des modules de formation **M21 et M22** et des activités pluridisciplinaires. Chaque année, une note de service précise le thème au programme pour tous les BTSA. Ce thème est valable pour une promotion.

Nature de l'épreuve

L'épreuve est une production écrite qui s'effectue sur la base d'un corpus de documents. L'un d'eux, document principal, d'environ 800 à 1200 mots, est de nature argumentative. Les autres documents présentent des informations ou des points de vue contradictoires ou complémentaires. L'ensemble de ces documents est lisible en moins d'une demi-heure.

L'épreuve comprend deux parties :

- dans la première partie, l'objectif est de vérifier que le candidat a compris le texte du document principal en mobilisant ses référents culturels et socioéconomiques. Le candidat répond à des questions portant sur la compréhension du texte principal ;
- dans la deuxième partie, l'objectif est de vérifier que le candidat sait, dans une situation de communication donnée, s'exprimer par écrit. Le candidat, à partir de documents fournis et de ses référents culturels et socioéconomiques, expose un point de vue, l'illustre et l'argumente.

Evaluation de l'épreuve

Elle est assurée, à partir d'une grille nationale¹ par, obligatoirement, un enseignant d'économie et un enseignant choisi parmi les disciplines suivantes : français ou éducation socioculturelle.

¹ Voir annexe 1.

EPREUVE E2

Objectifs de l'épreuve

Elle permet d'évaluer les sous-capacités suivantes incluses dans la capacité générale :

- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde :
 - Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ;
 - Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ;
 - Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ;
 - S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ;
 - Interagir dans des situations de communication variées ;
 - Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M21 et M22**.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Nature	Coefficient
E2	3 CCF	3

Ces trois CCF sont affectés du même coefficient.

Contrôle certificatif en cours de formation n°1 – CCF n°1

Le CCF n°1 évalue l'acquisition des capacités : « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire » et « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».

Il se présente sous la forme d'une communication orale intégrant des supports de communication. L'étudiant effectue une recherche documentaire, individuellement ou en binôme, et réalise un traitement de l'information au travers d'une démarche de médiation documentaire qu'il définit. Ce travail s'appuie obligatoirement sur le thème socioéconomique et culturel au programme.

Il s'agit de traiter l'information afin d'argumenter dans le cadre d'une situation concrète de communication orale imposée par l'équipe enseignante. L'évaluation se décompose en deux phases :

Phase 1 : L'évaluation de la qualité de la démarche de médiation documentaire et du traitement de l'information.

Cette évaluation est réalisée par au moins deux enseignants dont le professeur documentaliste, à partir des productions écrites de l'étudiant et d'éventuels entretiens individuels effectués tout au long de la démarche de médiation documentaire. Elle représente la moitié de la note de CCF n°1.

L'évaluation permet d'évaluer la capacité « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire ». Elle porte essentiellement sur la démarche de médiation documentaire et pas seulement sur le produit documentaire en lui-même. Elle est par conséquent réalisée de manière progressive, en s'appuyant non seulement sur le produit documentaire construit dans le cadre de la médiation documentaire elle-même, mais également sur un outil de suivi individuel de la démarche de médiation documentaire (du type « carnet de bord ») qui est élaboré à partir des productions écrites détaillées ci-dessous :

- une fiche relative à la démarche de médiation documentaire : définition précise du besoin d'information et de la problématique, formulation et justification d'une démarche de médiation documentaire pertinente, présentation du cahier des charges de la démarche ;
- une fiche relative à la stratégie de recherche documentaire : questionnement, mots clés, équations de recherche et argumentation, mobilisation des concepts et des techniques nécessaires à une recherche et à un traitement de l'information pertinent, exploration des différents outils de recherche à disposition, évolution de la stratégie de recherche en fonction des résultats ;
- une bibliographie analytique : signalement et résumé (ou analyse) de chaque document ;

- des fiches de lecture et d'analyse pour les documents jugés essentiels : résumé informatif, présentation des critères d'évaluation de la qualité de l'information et notamment de la pertinence par rapport au sujet traité, biographie de l'auteur, contextualisation ;
- l'ensemble des documents élaborés dans le cadre de la médiation documentaire : sélection d'un corpus de documents pertinents, traitement de l'information au regard d'une problématique exprimée et au service d'une argumentation ainsi que tous les documents secondaires jugés nécessaires ;
- une fiche relative au parcours individuel de l'étudiant (difficultés rencontrées, aides, pré-acquis, ...) permettant de contextualiser le travail réalisé par l'étudiant.

Phase 2 : L'évaluation de la communication orale d'une durée de quinze minutes minimum par étudiant.

L'évaluation porte sur la sous-capacité à « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».

L'étudiant argumente oralement dans le cadre d'une situation concrète de communication imposée par l'équipe enseignante. Il s'appuie obligatoirement sur des supports de communication.

Cette évaluation est réalisée par au moins deux enseignants dont le professeur de français. Elle représente la moitié de la note du CCF n°1 et évalue l'aptitude du candidat :

- à s'exprimer à l'oral dans une situation de communication donnée :
 - o l'étudiant prend en compte la situation de communication (contexte, public, temps imparti) et adopte le niveau de langue et les procédés d'expression adéquats ;
 - o il s'implique et utilise correctement les codes paraverbaux (timbre, volume, débit, articulation) et non verbaux (champ visuel, gestuelle, posture, attitude).
- à mettre en œuvre une argumentation orale :
 - o l'étudiant met en œuvre une argumentation en relation avec la problématique choisie en veillant à la cohérence du cheminement argumentatif et à la pertinence des arguments et des exemples ;
 - o il utilise des supports adaptés et pertinents et maîtrise les codes utilisés (iconique, plastique, sonore).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 2 – CCF n°2

Le CCF n°2 évalue l'acquisition des capacités : « Interagir dans des situations de communication variées » et « Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet » sous la forme de la conception et de la mise en œuvre, en petits groupes, d'un projet d'initiative et communication (PIC).

Ce projet comprend obligatoirement l'élaboration d'un support de communication visuel ou audiovisuel et la mise en place d'une animation.

L'évaluation est réalisée par au moins deux enseignants du M22 dont le professeur d'éducation socioculturelle.

Elle comporte une partie collective (évaluation du groupe) et une partie individuelle. Elle prend appui sur le carnet de bord du candidat et les fiches projets. Elle permet de vérifier les aptitudes du groupe et du candidat à :

- se situer dans une démarche de projet (cohérence, faisabilité, objectifs, mobilisation des ressources) ;
- anticiper l'action (gestion du temps et des ressources, répartition des tâches, coopération, autonomie, adaptation) ;
- améliorer la communication dans la mise en œuvre du projet (communication avec un public, pertinence, impact du support, valorisation du projet).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 3 – CCF n°3

Le CCF n°3 évalue deux capacités : « Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale » et « Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ».

Il s'agit d'un écrit d'une durée de 3h30 (dont 30 minutes de lecture des documents) comprenant deux parties. La première vise à contrôler les connaissances acquises dans le domaine socioéconomique, à évaluer la compréhension et l'interprétation des documents ainsi que la perception de leurs enjeux. La seconde prend la forme d'un développement structuré et argumenté de trois pages qui porte sur une question vive de la vie économique et sociale.

Ce CCF repose sur un corpus de documents de nature économique comprenant au maximum 5 pages et qui peut être lu en une demi-heure.

Il est évalué par l'enseignant de sciences économiques en charge du M21.

2. Définition de l'épreuve terminale E2 pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E2	Orale	3	30 minutes

Nature de l'épreuve :

Cette épreuve concerne à la fois les sciences économiques et l'éducation socioculturelle.

Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée totale de trente minutes. Elle s'effectue à partir d'un dossier constitué de deux types de documents proposés par le candidat :

- un corpus documentaire cohérent et pertinent portant sur une question vive de nature économique et sociale. Ce corpus est constitué d'un article à caractère scientifique de 2000 à 8000 mots, exprimant un point de vue argumenté sur la question abordée. Une courte note de synthèse rédigée est jointe ainsi qu'une bibliographie indexée de 10 références maximum ;
- une affiche, présentée en format A3, réalisée par le candidat visant, soit à illustrer de façon synthétique et attractive la question traitée, soit à exprimer le point de vue personnel et critique du candidat sur le sujet. Ce document, conçu pour s'inscrire dans une situation de communication imaginée par le candidat, doit être compréhensible, indépendamment de la lecture de l'article, par un public large.

Evaluation de l'épreuve :

L'épreuve se déroule en deux parties :

- Dans la première partie, le candidat présente son dossier au jury composé de deux enseignants (un d'économie et un d'éducation socioculturelle). Dans un court exposé de 5 à 10 minutes maximum, il présente les enjeux de son sujet, reformule l'argumentation principale de l'article et présente son document visuel en précisant le contexte de communication dans lequel il pourrait trouver sa place ;
- Dans la deuxième partie, le jury interroge le candidat, d'une part sur les connaissances nécessaires à la compréhension de l'article, son intérêt et sa portée, la cohérence du dossier, la pertinence de la bibliographie, d'autre part sur la pertinence et la qualité du message visuel proposé en relation avec l'intention déclarée.

Les capacités annoncées pour l'épreuve E2 seront évaluées au travers de la qualité de l'expression orale et du dossier présenté, ainsi que sur la maîtrise des connaissances et la pertinence langagière et technique du message visuel.

EPREUVE E3 « LANGUE VIVANTE »

Objectifs de l'épreuve

Elle permet d'évaluer les capacités suivantes :

- Communiquer dans une langue étrangère :
 - Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre du module **M23**.

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Coefficient
E3	4 CCF	3

L'épreuve est constituée par 4 CCF qui permettent d'évaluer les activités langagières : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite, expression orale (en continu et en interaction). Un CCF, au moins, se rapporte au domaine professionnel.

La pondération des coefficients des CCF est la suivante :

- Compréhension de l'écrit : 20 %
- Expression écrite : 20 %
- Compréhension de l'oral : 30 %
- Expression orale (regroupant l'expression en continu et en interaction) : 30 %

Pour mettre en oeuvre les évaluations, les enseignants de langue doivent se référer à la note de service DGER/POFE/N2007-2042 du 27 mars 2007 qui précise la « Mise en oeuvre des nouvelles pratiques d'enseignement et d'évaluation en langues liées à la primauté de l'oral et à l'adoption du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) ».

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E3	Orale 2 parties	3	20 min + 40 min de préparation

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve orale qui comporte deux parties, compréhension de l'oral et entretien en langue étrangère. Chaque partie compte pour 50% de la note globale. La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes. Les modalités sont les suivantes :

- 20 minutes sont consacrées à l'entretien avec l'examinateur. Le candidat commencera l'entretien par une présentation orale de 5 minutes ;
- 40 minutes sont accordées au candidat à la préparation des deux parties de l'épreuve. Il dispose librement de son temps de préparation. L'usage de dictionnaires monolingue et bilingue est autorisé.

Dans la première partie, l'objectif est d'évaluer la compréhension par le candidat de la langue parlée. L'évaluation est réalisée à partir d'un enregistrement sonore de bonne qualité, d'une durée de deux à trois minutes, fourni par l'examinateur et accompagné d'une grille de compréhension. Le niveau de compréhension requis est le niveau B2 du CECRL.

L'enregistrement sonore est, par son contenu, conforme au programme du module M23. Il est extrait de tout enregistrement en langue étrangère présentant les caractéristiques de la langue parlée.

La grille de compréhension de l'oral², libellée en français, sera remplie en français. Elle sera remise à l'examineur au terme de la préparation mais ne fera l'objet d'aucun commentaire. L'examineur la corrigera en fin d'épreuve, après le départ du candidat. L'évaluation ne prendra en compte ni la qualité de l'expression, ni l'orthographe.

Dans la deuxième partie, l'objectif est d'évaluer le candidat sur son expression orale en langue étrangère à l'occasion d'un entretien entre le candidat et l'examineur.

Le thème de cet entretien, choisi par l'examineur, doit être conforme aux objectifs et au programme du module M23. Afin de guider le candidat ou stimuler sa réflexion, l'examineur joint au sujet un document ne présentant pas de difficulté de compréhension (scénario invitant à un jeu de rôle, document iconographique, plan, schéma, tableau de chiffres, graphique etc...).

Évaluation de l'épreuve

L'évaluation est assurée par un enseignant de la langue étrangère concernée. Il évalue l'entretien (deuxième partie) à l'aide de la grille d'évaluation de l'épreuve de langue vivante³, qui lui permet d'apprécier notamment l'expression orale, la prise de parole en continu et en interaction. Puis, après le départ du candidat, il évalue la compréhension de l'oral à partir d'un enregistrement sonore (première partie) grâce à la grille d'aide à l'évaluation (compréhension de l'oral) renseignée par le candidat.

² Voir annexe 2.

³ Voir annexe 3.

EPREUVE E4 « TRAITEMENT DE DONNEES »

Objectifs de l'épreuve

Elle permet d'évaluer les capacités suivantes :

- Mettre en oeuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données :
 - Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ;
 - Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M41 et M42**.

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Coefficient
E4	3 CCF	3

L'évaluation doit être suffisamment variée afin que, sur un nombre réduit de sessions d'examen, l'ensemble des objectifs soit évalué. L'épreuve est constituée par 3 contrôles.

Deux contrôles évaluent la sous-capacité acquise dans le cadre du module M41 : « Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ».

- CCF1 (coefficient 1,2) évalue les objectifs suivants :
 - « Utiliser les notions de statistique en vue d'une modélisation a priori » ;
 - « Utiliser les notions de statistique et de probabilités en vue de l'estimation et d'une prise de décision ».

L'évaluation doit être équilibrée entre les deux sous-capacités.

- CCF2 (coefficient 0,8) évalue la sous-capacité spécifique aux BTSA regroupés par famille.

Un contrôle évalue la sous-capacité acquise dans le cadre du module M42 « Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne ».

- CCF3, de coefficient 1, d'une durée minimum de 1 heure 30, est construit autour d'un cas concret en liaison avec le domaine professionnel de l'option du BTSA et de manière à évaluer l'atteinte des objectifs 2, 3 et 4 du module M42. En conséquence il comporte obligatoirement :
 - la rédaction d'une démarche d'analyse structurée et complète relative à un problème à résoudre à l'aide des outils informatiques de traitement de données (données disponibles, traitements à réaliser, résultats à obtenir, choix des outils) ;
 - l'utilisation approfondie du tableur (fonctions avancées, liaisons, tableaux croisés) ;
 - l'utilisation de fonctions d'interrogation et d'édition d'un gestionnaire de bases de données (tris, requêtes, états) ;
 - l'utilisation raisonnée des outils de communication du type PréAO ou PAO (choix et mise en oeuvre de fonctionnalités adaptées au problème).

2. Définition de l'épreuve terminale E4 pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E4	écrite	3	3 heures

Nature de l'épreuve

L'épreuve est écrite et d'une durée de trois heures. Elle est constituée de plusieurs exercices. Elle porte sur les capacités du module M41 et peut également porter sur celles de l'objectif 2 du module M42 (analyse préalable à l'utilisation de l'outil informatique).

Évaluation de l'épreuve

Elle est réalisée à partir d'indications de correction par un enseignant de mathématique-informatique qui intervient dans la filière BTSA.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois**.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier l'acquisition des capacités suivantes :

- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser :
 - Mobiliser son intelligence motrice ;
 - Gérer un projet de formation physique et sportif.

Cette épreuve a pour support le module **M31** de 87 heures.

L'évaluation certificative est individuelle et s'effectue en cours de formation.

Elle porte sur une ou deux épreuves dont les activités support ont fait l'objet d'un temps de pratique motrice significatif et suffisamment important : tendre vers quarante heures d'enseignement sur les deux années.

Les critères de l'évaluation prendront en compte pour :

- 75% : le niveau de compétences atteint et les connaissances maîtrisées dans la ou les activités retenues ;
- 25% : l'analyse réflexive de sa pratique au regard de son projet de formation (conception, conduite, régulation, bilan).

Les référentiels d'évaluation seront proposés en cohérence avec les grilles d'activités retenues pour les examens du second degré. Ils valoriseront en premier lieu la dimension motrice des apprentissages.

Une note individuelle finale sur 20, arrondie au point le plus proche est proposée par l'enseignant d'EPS.

Les étudiants handicapés, les étudiants présentant une inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale, se verront proposer une épreuve adaptée.

Les adaptations, proposées par les établissements en début d'année, à la suite de l'avis médical, sont arrêtées par le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Les étudiants inaptes sont dispensés d'épreuve.

Les étudiants ne relevant pas du CCF ne sont pas évalués.



MODULE D'INITIATIVE LOCALE (MIL)

Seuls les points au-dessus de 10 de la note des MIL sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois**.

Le MIL (module M71) vise à permettre le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines.

Le MIL correspond à un volume horaire de 87 heures élèves.

Pour les modalités de constitution d'un dossier MIL et les modalités d'évaluation se référer aux notes de services :

- DGER/POFEGTP/N2003-2047 du 2 juillet 2003 ;
- DGER/POFEGTP/N2004-2122 du 22 décembre 2004.
- DGER/SDI/N2011-2014 du 26 janvier 2011.

III – MODALITES D’EVALUATION DES EPREUVES E5, E6 ET E7

EPREUVE E5

Objectifs de l’épreuve

L’épreuve E5 permet d’évaluer les capacités suivantes :

- Participer à la mise en œuvre d’une politique forestière territoriale :
 - Prendre en compte les éléments de contexte territorial, institutionnel, économique, social, environnemental et juridique ;
 - Dégager les enjeux en vue d’effectuer les choix de gestion forestière ;
 - Prendre en compte les finalités et le fonctionnement des organisations et des entreprises forestières ;
 - Mobiliser les instruments réglementaires, fiscaux et économiques disponibles en vue des opérations de gestion forestière durable ;
 - Participer à des démarches d’animation et de concertation en matière d’aménagement du territoire forestier.

- Organiser, en sécurité, la mobilisation des bois et leur valorisation :
 - Participer à la prospection de la ressource bois ;
 - Classer, cuber, estimer les bois sur pied et abattus en vue de leur mise en marché ;
 - Choisir le système d’exploitation forestière approprié au contexte ;
 - Assurer la logistique, la qualité et la sécurité des chantiers d’exploitation ;
 - Organiser le travail des équipes sur les chantiers en coordonnant les activités des divers intervenants ;
 - Assurer la gestion économique et administrative des chantiers ;
 - Evaluer la réalisation des opérations d’exploitation.

Ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M52 et M54 et des activités pluridisciplinaires.**

1. Mise en œuvre de l’évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Coefficient
E5	2 CCF	4

L’épreuve E5 se compose de 2 CCF.

- 1 CCF (coefficient 2), écrit de 2 h30.

Ce CCF permet d’évaluer la capacité « Participer à la mise en œuvre d’une politique forestière territoriale ». Il sera construit à partir d’un dossier documentaire faisant référence à une réalité professionnelle.

Ce CCF concerne les sciences économiques, sociales et de gestion, ainsi que les sciences et techniques de l’aménagement et de l’environnement.

- 1 CCF (coefficient 2), pratique, accompagnée soit d’un écrit, soit d’un oral, soit d’un écrit et d’un oral.

Ce CCF évalue la capacité « Organiser, en sécurité, la mobilisation des bois et leur valorisation ».

L’évaluation repose sur une mise en situation sur le site d’un chantier d’exploitation programmé. La présence d’un professionnel est souhaitable au moins pour la phase de formalisation de la commande.

L’évaluation est individuelle avec la possibilité de l’associer à une évaluation collective qui représentera au plus 50% de la note.

Elle concerne les sciences économiques, sociales et de gestion, ainsi que les sciences et techniques de l’aménagement et de l’environnement et les sciences et techniques de l’équipement.

2. Définition de l’épreuve terminale pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E5	orale	4	30 min

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve orale de coefficient 4 d'une durée maximale de 30 min, à partir d'un dossier relatif à l'organisation de trois chantiers (mobilisation et valorisation des bois) dans un contexte territorial donné.

Le dossier

Le dossier élaboré par le candidat est établi sous la forme de trois documents, formulés de manière synthétique. Chaque document, de quatre pages maximum, doit comporter des éléments d'analyse et de contextualisation permettant d'évaluer la capacité du candidat à « Participer à la mise en œuvre d'une politique forestière territoriale » et des éléments qualitatifs et quantitatifs concrets, rendant compte de sa capacité à « Organiser en sécurité la mobilisation des bois et leur valorisation ».

Chaque document doit permettre d'analyser dans un ordre choisi par le candidat :

- le contexte territorial, réglementaire et l'organisation support de la mobilisation ;
- le processus de concertation dans le cadre d'une dynamique territoriale ;
- le système d'exploitation, la logistique déployée, les modalités de management du chantier et la valorisation des bois.

Le dossier est obligatoire car il sert de support à l'épreuve.

Déroulement de l'épreuve

Le jury choisit parmi les éléments du dossier proposé par le candidat, un document qui constituera le support de l'entretien oral.

Il peut élargir l'interrogation à d'autres éléments complémentaires, à partir de la situation professionnelle abordée dans le document, afin de valider l'ensemble des capacités.

Evaluation

L'évaluation est réalisée au moyen d'une grille nationale critériée dont le modèle est fourni en annexe 5.

Elle est réalisée conjointement par deux correcteurs : un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion et un enseignant des sciences et techniques de l'aménagement et de l'environnement ou des sciences et techniques de l'équipement.

EPREUVE E6

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve E6 permet d'évaluer les capacités suivantes :

- Réaliser des diagnostics préalables à la gestion forestière :
 - Evaluer l'état et les potentialités des peuplements et des écosystèmes forestiers ;
 - Réaliser des inventaires forestiers, floristiques, faunistiques et sanitaires ;
 - Produire des diagnostics ;
- Raisonner les interventions en forêt dans un objectif de gestion durable :
 - Concevoir les itinéraires techniques sylvicoles en fonction des objectifs poursuivis, des enjeux et des risques ;
 - Raisonner des actions de gestion et préservation des ressources (dont sols, eau), du patrimoine (dont paysage) et de la biodiversité ;
 - Assurer la désignation des tiges ou la réalisation des martelages et la direction des travaux de sylviculture ;
- Contribuer à la planification des forêts et des autres espaces boisés :
 - Réaliser le bilan de la gestion antérieure d'un espace forestier ou boisé ;
 - Définir les objectifs de gestion d'un espace forestier ou boisé au regard du contexte, des enjeux, des risques et des infrastructures ;
 - Elaborer des documents de gestion ou d'orientation de la gestion forestière en utilisant les outils géomatiques ;
 - Evaluer l'impact de la gestion proposée aux plans technique, économique, social et environnemental.

Ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M51, M53, M55 et des activités pluridisciplinaires.**

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Coefficient
E6	3 CCF	5

L'épreuve E6 se compose de 3 CCF pluridisciplinaires.

- 1 CCF (coefficient 1,5), pratique et oral individuel sur site.

Ce CCF permet d'évaluer la capacité « Réaliser des diagnostics préalables à la gestion forestière ».

L'évaluation se déroule sur le terrain et permet au candidat de produire un diagnostic préalable à la gestion forestière.

Le matériel et les documents nécessaires au déroulé de l'épreuve sont mis à disposition des candidats.

L'étude se déroule sur une zone homogène et d'une surface adéquate (0,5 à 1 ha).

On peut proposer les durées suivantes : préparation 1 heure ; oral 25 minutes dont 15 minutes d'entretien.

Ce CCF concerne la biologie-écologie, les sciences et techniques de l'aménagement et de l'environnement.

- 1 CCF (coefficient 1,5) pratique et écrit.

Ce CCF permet d'évaluer la capacité « Raisonner les interventions en forêt dans un objectif de gestion durable ».

L'évaluation se déroule en partie sur le terrain et comporte deux étapes complémentaires, à réaliser par les candidats :

- mise en œuvre d'une ou plusieurs étape(s) d'interventions sylvicoles sur site (par exemple un martelage, une désignation, un balivage, un reboisement d'une parcelle dont le diagnostic a déjà été effectué...) ;
- raisonnement et argumentation des choix techniques de gestion effectués sur un site, dans un écrit explicitant les décisions d'intervention.

Ce CCF concerne les sciences et techniques de l'aménagement et de l'environnement et la biologie-écologie.

- 1 CCF (coefficient 2), projet tutoré, dossier et oral.

Ce CCF permet d'évaluer la capacité « Contribuer à la planification des forêts et des autres espaces boisés ».

Le projet tutoré consiste à contribuer à l'élaboration d'un document visant à planifier la gestion durable des forêts et des autres espaces boisés. Il est réalisé en petit groupe à partir d'une commande et d'un travail de terrain.

L'évaluation du dossier collectif (coefficient 1) doit être réalisée tout au long du projet, et doit s'achever par un oral individuel (coefficient 1) prenant appui sur ce dossier collectif.

La partie individuelle représente au minimum 50 % de la note.

L'évaluation est réalisée par les enseignants impliqués dans le suivi du projet tutoré. Elle peut associer le commanditaire.

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E6	Pratique et orale	5	2h30

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve pratique et orale de coefficient 5, d'une durée de 2 heures et trente minutes s'appuyant sur l'analyse individuelle d'une parcelle forestière en vue d'interventions de gestion forestière et de leur planification.

Cette épreuve se déroule sur le terrain.

Déroulement de l'épreuve

A partir de :

- la réalisation d'un diagnostic forestier sur un site donné (le matériel et les documents nécessaires sont mis à disposition du candidat) ;
- d'un dossier complémentaire informatif proposé par le jury, relatif à ce site et aux enjeux locaux de gestion forestière.

Les candidats auront à répondre oralement à des questions portant sur des raisonnements d'interventions sylvicoles en fonction du diagnostic, des objectifs de gestion forestière et du contexte, dans le cadre de l'élaboration d'un document de gestion.

Durée de la préparation : 1h45

Durée de l'oral: 15 minutes d'exposé maximum, 30 minutes d'entretien.

Au travers des questions posées, le jury veillera à couvrir l'ensemble des capacités attachées à l'épreuve E6.

Evaluation

L'évaluation est réalisée au moyen d'une grille nationale critériée, dont le modèle est fourni en annexe 6.

Elle est réalisée par un enseignant de biologie-écologie et un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement et de l'environnement.

ÉPREUVE E7

« ÉPREUVE INTÉGRATIVE À CARACTÈRE TECHNIQUE, SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E7 Partie 1	Soutenance d'un dossier	6	10 min de présentation 30 min d'entretien
E7 Partie 2	Pratique avec production d'un écrit	6	1h observation / 2h écrit
		12	

Cette épreuve nationale et terminale est affectée d'un **coefficient 12**. Elle se déroule dans les mêmes conditions pour les candidats en CCF et hors CCF.

Cette épreuve est caractérisée par son aspect contextualisé et intégratif, rendant compte d'une capacité globale à analyser des réalités professionnelles.

Objectif de l'épreuve :

L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :

- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en « gestion forestière » pour faire face à une situation professionnelle :
 - S'intégrer dans une organisation ou une entreprise forestière ;
 - Répondre à une commande professionnelle ;
 - Contribuer à la prise en compte de démarches qualité ou de certification ;
 - Apporter conseil et appui techniques.

Ces capacités sont acquises lors des situations professionnelles vécues (SPV) par l'étudiant, établies en référence aux situations professionnelles significatives (SPS) figurant dans le référentiel professionnel.

Ces situations peuvent avoir été rencontrées concrètement lors de séquences de formation en milieu professionnel, réalisées individuellement (stages, activités professionnelles...) ou collectivement dans le cadre de la formation (tournées forestières...) ou d'expériences personnelles hors du contexte de formation (cadre associatif...). L'acquisition de ces capacités nécessite que l'étudiant ait pu être acteur ou associé directement à une prise de décision.

Les modules de formation professionnels, le module M 61, les séquences en milieu professionnel et les activités pluridisciplinaires constituent le dispositif de formation visant à faire acquérir ces capacités.

L'épreuve E7 comprend deux situations d'évaluation : l'une est un oral (partie 1 de l'épreuve) prenant appui sur un dossier, l'autre est pratique avec production d'un écrit (partie 2 de l'épreuve).

PARTIE 1 : Oral – 40 minutes maximum (coefficient 6)

Cette partie de l'épreuve permet de vérifier l'acquisition des capacités intermédiaires « S'intégrer dans une organisation ou une entreprise forestière » ; « Répondre à une commande professionnelle » et « Contribuer à la prise en compte de démarches qualité ou de certification ».

Nature de la situation d'évaluation

Cette partie de l'épreuve repose sur le stage principal, d'une durée minimale de 8 semaines, donnant lieu à la constitution d'un dossier synthétique de 20 pages maximum, hors annexes.

Ce dossier doit être envoyé préalablement aux examinateurs.

Il est centré sur l'étude d'une commande professionnelle qui doit être problématisée et présenter l'insertion du candidat dans une organisation ou une entreprise dont il doit comprendre le fonctionnement et apprécier son inscription dans des démarches qualité.

Le dossier

Le dossier élaboré par le candidat est, dans sa forme et son contenu, le résultat d'une démarche personnelle. Il rassemble les éléments représentatifs mettant en valeur les expériences et les compétences acquises par le candidat. Le dossier doit comporter, sans que cela en constitue le plan :

- l'analyse de l'organisation et de son fonctionnement ;
- la présentation par le stagiaire de son insertion au sein de l'organisation, les responsabilités et les activités qu'il a assurées, les opérations réalisées ;
- l'analyse de la commande professionnelle et la démarche mise en œuvre pour y répondre ;
- une réflexion sur la prise en compte des démarches qualités ou de certification.

Déroulement de l'épreuve

La soutenance orale se déroule en deux parties :

- Soutenance du dossier par le candidat pendant 10 minutes maximum :
Le candidat doit présenter la démarche mise en œuvre pour répondre à la commande et argumenter les choix effectués en les replaçant dans la cohérence de l'organisation.
- Entretien avec les examinateurs pendant 30 minutes maximum :
Les questions des examinateurs portent ainsi sur l'ensemble du dossier.

Globalement, il s'agit pour les examinateurs d'évaluer les qualités réflexives, de questionnement et d'implication du candidat dans une situation professionnelle.

Evaluation

L'évaluation est réalisée au moyen d'une grille nationale critériée, dont le modèle est fourni en annexe 7.

Les examinateurs s'appuient pour l'évaluation sur le dossier obligatoirement fourni par le candidat dans les délais prévus. L'évaluation est réalisée par un professionnel et un enseignant intervenant dans le domaine professionnel.

PARTIE 2 : Pratique avec production d'écrit - Observations de terrain 1h00 – rédaction de la fiche de conseil ou d'appui technique 2h00 (**coefficient 6**)

Cette partie de l'épreuve permet de vérifier l'acquisition de la capacité intermédiaire « Apporter conseil et appui techniques ».

Nature de la situation d'évaluation

Il s'agit d'une épreuve pratique avec production d'un écrit dont l'objectif est d'évaluer la démarche méthodologique mise en œuvre par le candidat pour répondre à une demande de conseils et d'appui techniques, en s'appuyant sur des observations de terrain documentées et sur l'analyse de cette demande.

Modalités de l'épreuve

L'épreuve s'appuie sur :

- une analyse de terrain d'une heure environ, sur une partie de propriété forestière, au travers l'exploration d'un emplacement permettant de traiter d'une problématique de gestion à moyen ou long terme et d'une problématique de mobilisation à court terme ;
- des éléments d'information complémentaires relatifs à la propriété et aux emplacements observés et qui permettent de les contextualiser, ainsi que des éléments de diagnostics forestiers : caractéristiques stationnelles simplifiées, éléments d'inventaire des peuplements, données dendrométriques de base, éléments de prix des bois, normes de classement... ;
- la demande de conseil ou d'appui technique écrite par le propriétaire, son représentant ou le gestionnaire. Elle est complétée d'un questionnement plus précis portant sur les particularités des peuplements ou espaces boisés visités (par exemple : identification de problèmes sanitaires, jugement sur les pratiques

sylvicoles, problèmes de pente, contraintes concernant la mobilisation des bois ou la mise en valeur...), permettant de dégager les objectifs et de repérer les enjeux des deux situations observées sur la propriété.

Déroulement de l'épreuve

▪ Sur le terrain :

Deux examinateurs accompagnent un petit groupe sur le terrain, leur remettent les éléments d'information (2 pages maximum) qui constituent avec une calculatrice 4 opérations, le seul matériel autorisé au cours de l'épreuve.

Les candidats réalisent sur cette base les observations.

▪ En salle :

A la suite du temps d'observation, les candidats sont conduits en salle et prennent connaissance de la demande (2 pages maximum).

Le candidat doit rédiger une fiche de conseil ou d'appui techniques répondant aux deux problématiques d'intervention proposées et relevant des situations professionnelles significatives du diplôme.(2 heures).

Le candidat doit :

- a) Analyser la demande de conseil ou d'appui techniques en :
 - dégageant les éléments de contexte ;
 - identifiant les potentialités et contraintes de gestion ou les conditions de mobilisation ;
 - repérant les enjeux et les finalités.
- b) Argumenter les différentes étapes du conseil.

Selon le contexte et la demande, le candidat pourra proposer :

- dans le cadre d'une gestion à long ou moyen terme, un itinéraire technique détaillé ;
 - dans le cadre d'une mobilisation du bois à court terme, une organisation dont il précisera les étapes de manière détaillée ;
- c) Réaliser une analyse critique du conseil ou de l'appui technique donné au propriétaire en s'appuyant sur l'expérience vécue.

Evaluation

L'évaluation est réalisée au moyen d'une grille nationale critériée, dont le modèle est fourni en annexe 8.

Elle est réalisée par les deux examinateurs qui ont accompagné les candidats sur le terrain : un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement et de l'environnement et un autre enseignant intervenant dans le domaine professionnel.

IV – CAS PARTICULIER DU MODULE M11

Ce module correspond à un volume horaire de 87 heures élèves.

Il n'appartient pas au domaine commun et n'est pas directement partie prenante dans l'acquisition de capacités faisant l'objet de l'évaluation du BTSA.

V – CANDIDATS AJOURNES LORS DE LA DERNIERE ANNEE D'APPLICATION DE L'OPTION DU BTSA NON RENOVEE

Epreuves du domaine professionnel

Pour les épreuves du domaine professionnel le principe de parallélisme entre les épreuves de l'ancien et du nouveau dispositif d'évaluation est le suivant :

Pour l'épreuve E5 :

Le candidat peut conserver le bénéfice de l'épreuve D, si la note est supérieure ou égale à 10. Si cette condition n'est pas remplie, le candidat doit présenter l'épreuve E5.

Pour l'épreuve E6 :

Le candidat peut conserver le bénéfice de l'épreuve E, si la note est supérieure ou égale à 10. Si cette condition n'est pas remplie, le candidat doit présenter l'épreuve E6.

Pour l'épreuve E7 :

Le candidat peut conserver le bénéfice des épreuves ET2 et ET3 si la moyenne pondérée des deux notes est égale ou supérieure à 10. Si cette condition n'est pas remplie, le candidat doit présenter l'épreuve E7.

VI – INSTRUCTIONS COMPLEMENTAIRES DANS LA NOTE DE SERVICE DGER/SDESR/N2009-2126 DU 15 DECEMBRE 2009

Il convient de se référer aux points suivants de la note de service « Expliciter les différentes situations et instructions pour l'évaluation des options du Brevet de technicien supérieur agricole dans la période de rénovation 2009-2012 » :

- Session dite « balai » ;
- Candidats ajournés lors de la dernière année d'application de l'option de BTSA non renouvelée : « Epreuves du tronc commun » ;
- Module d'initiative locale (MIL) ;
- BTSA en un an.

La Directrice Générale de l'Enseignement
et de la Recherche

Marion ZALAY

ANNEXE 1

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E1

« EXPRESSION FRANÇAISE ET CULTURE SOCIO-ECONOMIQUE »

OBJET DE L'ANALYSE	CRITERES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	NOTE/ BAREME
1 ^{ère} partie	Réponse(s) : - complète(s) - précise(s)	à préciser selon la ou les question(s) posée(s)	/7
2 ^{ème} partie	- Adaptation du texte à la situation de communication	- respect de la forme demandée - organisation pertinente du texte - prise en compte du public visé	/3
	- Richesse des arguments	- diversité - pertinence - précision	/6
Sur les deux parties	- Présentation et maîtrise des codes	- présentation correcte - respect des codes orthographiques et morphosyntaxiques	/4
Total			/20
Note en points entiers			/20

Appréciation générale :

ANNEXE 2

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E2

Candidats hors CCF

Capacités	Critères et indicateurs de performance	Barème
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ➤ Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ➤ Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ➤ S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ➤ Interagir efficacement dans des situations de communication variées ➤ Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'une démarche de projet 	<u>1-Respect des consignes</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence de tous les éléments demandés en relation avec le sujet : <ul style="list-style-type: none"> • Article de longueur adéquate et de nature économique et sociale • Note de synthèse • Bibliographie • Affiche 	/2
	<u>2-Présentation orale du dossier</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le corpus documentaire : <ul style="list-style-type: none"> • Raisons des choix (lien avec l'actualité ; implication personnelle) • Qualité de l'argumentation • (capacité à synthétiser l'article et à faire ressortir les enjeux, mise en valeur de la bibliographie) ➤ L'affiche : <ul style="list-style-type: none"> • Justification de la situation de communication (thème, objectif, public) • Analyse de la situation de communication • Choix et description du message 	/6
	<u>3-Maîtrise des notions économiques</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Synthèse écrite <ul style="list-style-type: none"> • Qualité, efficacité... ➤ Qualité de la bibliographie <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise, enrichissement du thème par la biblio, diversité des sources... ➤ Réponse aux questions : <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise du vocabulaire économique (définition) • Maîtrise des concepts utilisés dans l'article (approfondissement) 	/6
	<u>4-Maîtrise des codes(ESC)</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pertinence de l'affiche : <ul style="list-style-type: none"> • Cohérence avec les intentions • Lisibilité, efficacité et originalité ➤ Réponse aux questions 	/6

NOTE FINALE (en points entiers) :

/20

ANNEXE 3

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E3 pour les candidats hors CCF COMPREHENSION de l'ORAL (SUR 10)

Fiche à remplir en français – Grille fournie à titre **indicatif** (à adapter en fonction du support)

I – Compréhension globale		7 pts/10
Nature du document et/ou origine		
Intervenants (identité, fonction, qualité...)		
Contexte (lieu, époque...)		
Thème(s) général (aux)		
Idées principales		
II – Compréhension détaillée		3 pts/10
Argumentation, points de vue défendus, etc.		
Dates, lieux, chiffres, %, sigles, etc. (préciser le contexte)		
Autres éléments y compris sous-entendus, atmosphère, humour, ton, etc.		
Total 1^{ère} partie		/10

ANNEXE 4

GRILLE D’EVALUATION DE L’EPREUVE DE LANGUE VIVANTE E3
candidats hors CCF

EXPRESSION ORALE	
ANALYSE ET EXPLOITATION DU DOCUMENT	
Rendre compte Interpréter Développer un point de vue personnel	/2
APTITUDE A COMMUNIQUER	
<ul style="list-style-type: none"> • Prise de parole en continu Autonomie Aisance • Entretien Réactions aux sollicitations de l’examineur Initiative Capacité à intéresser et convaincre 	/2
NIVEAU DE MAITRISE DE LA LANGUE	
Intelligibilité du message* Correction de la langue* Fluidité de l’expression Authenticité de la langue	/6
*Lexique, morphosyntaxe et prononciation sont plus particulièrement évalués ici.	
Total	/10
COMPREHENSION ORALE	/10
Note finale Expression orale + compréhension orale	/20
en points entiers	
Appréciation générale :	

ANNEXE 5
GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E 5

Candidats hors CCF

Capacités	Capacités intermédiaires	Critères	Barème
Participer à la mise en œuvre d'une politique forestière territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les éléments de contexte territorial, institutionnel, économique, social, environnemental et juridique - Dégager les enjeux en vue d'effectuer les choix de gestion forestière - Prendre en compte les finalités et le fonctionnement des organisations et des entreprises forestières - Mobiliser les instruments réglementaires, fiscaux et économiques disponibles en vue des opérations de gestion forestière durable - Participer à des démarches d'animation et de concertation en matière d'aménagement du territoire forestier 	<p><u>Cadre institutionnel et géographique du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des éléments précisant le contexte institutionnel - Identification des acteurs de la filière, des acteurs du territoire et des usagers des espaces forestiers - Analyse des enjeux des politiques forestières territoriales et du projet de gestion forestière - Caractérisation des profils sociologiques des propriétaires forestiers, des finalités et du fonctionnement économique des principaux types d'organisations forestières concernées - Choix des procédures d'aménagement des instruments réglementaires, fiscaux et économiques favorables aux opérations de gestion durable et de mobilisation des bois - Conditions de leur mobilisation précisant les processus d'information, d'animation de mobilisation, de concertation les plus adaptés 	/10
Organiser, en sécurité, la mobilisation des bois et leur valorisation	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la prospection ressource bois - Classer, cuber, estimer les bois sur pied et abattus en vue de leur mise en marché - Choisir le système d'exploitation forestière approprié au contexte - Assurer la logistique, la qualité et la sécurité des chantiers d'exploitation - Organiser le travail des équipes sur les chantiers en coordonnant les activités des divers intervenants - Assurer la gestion économique et administrative des chantiers - Evaluer la réalisation des opérations d'exploitation 	<p><u>Raisonnement des interventions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des risques pour les personnes, l'environnement, les bois préalablement à l'intervention - Identification de la qualité et contribution à son amélioration par les choix d'intervention <p><u>Organisation des interventions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la logistique et du travail en sécurité - Organisation administrative et coordination des opérations <p><u>Gestion économique des interventions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la gestion économique du devis à la réception et la facturation - Analyse des résultats 	/10

**ANNEXE 6
GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E 6**

Candidats hors CCF

Capacités	Capacités intermédiaires	Critères	barème
Réaliser des diagnostics préalables à la gestion forestière	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l'état et les potentialités des peuplements et des écosystèmes forestiers - Réaliser des inventaires forestiers, floristiques, faunistiques et sanitaires - Produire des diagnostics 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des essences forestières et de leur état - Identification des sols forestiers et de leurs propriétés - Identification et qualification des principales composantes de la biodiversité - Evaluation des potentialités du milieu à partir des éléments identifiés - Diagnostic produit : pertinence 	16
Raisonnement des interventions en forêt dans un objectif de gestion durable	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir les itinéraires techniques sylvicoles en fonction des objectifs poursuivis et des enjeux; - Raisonnement des actions de gestion et préservation des ressources (dont sol, eau), du patrimoine (dont paysage) et de la biodiversité - Assurer la désignation des tiges ou la réalisation des martelages et la direction des travaux de sylviculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des objectifs et des enjeux de gestion - Identification des enjeux en matière de durabilité - Explication des décisions d'intervention prises sur le site (raisonnement et argumentation des choix techniques) - Qualité de la réalisation des travaux - Conformité entre les travaux réalisés et la démarche de raisonnement explicitée - Réflexion sur la qualité de l'intervention effectuée 	17
Contribuer à la planification d'une gestion durable des espaces forestiers et des autres espaces boisés	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser le bilan de la gestion antérieure d'un espace forestier ou boisé - Définir les objectifs de gestion d'un espace forestier ou boisé au regard du contexte, des enjeux, des risques et des infrastructures - Elaborer des documents de gestion ou d'orientation de la gestion forestière en utilisant des outils géomatiques - Evaluer l'impact de la gestion proposée aux plans technique, économique, social et environnemental 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'historique de gestion de l'espace objet de planification - Analyse du contexte géographique et socio-économique de l'espace à gérer - Dégagement des enjeux - Définition des objectifs de gestion - Elaboration et présentation des documents de gestion - Appréciation les conséquences des choix de gestion proposés 	17

ANNEXE 7

**GRILLE D’EVALUATION DE LA PARTIE 1 DE L’EPREUVE E7
(coefficient 6)**

Capacités intermédiaires	Critères	Indicateurs	Barème
S’intégrer dans une organisation ou une entreprise forestière	– Diagnostic de fonctionnement de l’organisation ou de l’entreprise forestière dans son contexte	– Pertinence et cohérence de l’analyse – Repérage des objectifs et logiques de fonctionnement – Prise en compte de l’environnement, de l’organisation, du contexte territorial – Choix raisonné des critères et indicateurs	/ 7
	– Analyse de la démarche d’intégration dans la structure de stage au regard des activités réalisées	– Identification des compétences mobilisées – Intégration et adaptation à l’organisation – Auto-évaluation des compétences acquises et projection dans un parcours professionnel	
Répondre à une commande professionnelle	– Analyse de la commande professionnelle	– Contextualisation de la commande – Formulation d’une problématique	/ 11
	– Démarche mise en œuvre pour répondre à la commande	– Adéquation des outils, des références et des compétences mobilisés – Clarté, cohérence, précision et justification des étapes de la démarche	
	– Analyse de la réponse	– Pertinence des initiatives – Adéquation, cohérence, qualité et pertinence de la réponse – Propositions et perspectives – Bilan critique de la réponse	
Contribuer à la prise en compte de démarches qualité ou de certification	– Analyse de la politique qualité de l’organisation – Appropriation de la politique qualité de l’organisation	– Analyse des pratiques – Diversité des dimensions explorées – Réflexion et argumentation des pistes proposées si nécessaire au regard de la commande	/ 2

ANNEXE 8
GRILLE D’EVALUATION DE LA PARTIE 2 DE L’EPREUVE E7

(Coefficient 6)

Capacités intermédiaires	Critères	Indicateurs	Barème
Apporter conseil et appui techniques	– Analyse de la demande dans son contexte	<ul style="list-style-type: none"> – Mobilisation des observations appropriées, réalisées sur le terrain – Choix et hiérarchisation des éléments déterminants du contexte – Détermination et prise en compte des potentialités, des atouts, des risques et des contraintes – Repérage des enjeux et finalités prépondérants – Respect de la demande 	/ 6
	– Argumentation des étapes du conseil ou de l'appui technique au propriétaire	<ul style="list-style-type: none"> – Justification des choix par les éléments écologiques, sylvicoles, économiques, juridiques et administratifs pertinents – Diversité des arguments – Analyse critique des choix réalisés en référence à l'expérience vécue, aux observations et données recueillies 	/8
	– Construction du conseil ou de l'appui technique	<ul style="list-style-type: none"> – Cohérence des propositions avec la demande et le contexte définis – Logique des étapes proposées dans le conseil – Clarté du message pour le propriétaire 	/6

ANNEXE 9

**RÉCAPITULATIF DE L'ÉVALUATION EN BTS
Gestion forestière
Domaine professionnel**

EPREUVE E5 : coefficient 4

Capacités évaluées	Modalités (candidats en CCF)		Modalités (candidats hors CCF)		Modules concernés
		Disciplines concernées		Disciplines concernées	
Participer à la mise en œuvre d'une politique forestière territoriale	1 CCF écrit individuel	SESG/STAE	Oral sur fiche	1 enseignant SESG et un enseignant STAE ou STE	M 52
Organiser, en sécurité, la mobilisation des bois et leur valorisation	1 CCF pratique accompagnée soit d'un écrit, soit d'un oral, soit d'un écrit et d'un oral.	SESG / STAE ou STE			M 54

EPREUVE E6 : coefficient 5

Capacités évaluées	Modalités (candidats en CCF)		Modalités (candidats hors CCF)		Modules concernés
		Disciplines concernées		Disciplines concernées	
Réaliser des diagnostics préalables à la gestion forestière	1 CCF pratique et oral	STAE/ Bio –écologie	Pratique / orale	1 enseignant de bio-écologie et enseignant de STAE	M 51
Raisonner les interventions en forêt dans un objectif de gestion durable	1 CCF Pratique et écrit				M 53
Contribuer à la planification des forêts et des autres espaces boisés	1 CCF projet tutoré, dossier et oral				Enseignants du projet tutoré

EPREUVE E7 : Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel – coefficient 12.

Modalités (candidats en CCF et candidats hors CCF)						Modules concernés
Capacités évaluées	capacités intermédiaires	Nature	Coefficient	Durée	Evaluateurs	
Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en « Gestion forestière » pour faire face à une situation professionnelle	S'intégrer dans une organisation ou une entreprise forestière	Soutenance d'un dossier	6	40 min	1 enseignant du domaine professionnel et 1 professionnel	M51 M52 M53 M54 M55
	Répondre à une commande professionnelle					
	Contribuer à la prise en compte de démarches qualités ou de certification					
	Apporter conseil et appui techniques	Pratique / avec production d'écrit	6	1h observation sur terrain / 2h écrit	1 enseignant STAE et 1 enseignant du domaine professionnel	M 61 Séquences en milieu professionnel